Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/ecole-Saint-Laurent-des-Eaux

21 mars 2013

Scandale : une école dans la zone de dangers immédiats de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux !

Les communes de Lestiou et Avaray (Loir-et-Cher) ont lancé la construction d'un groupe scolaire… à moins de deux kilomètres de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des Eaux ! Outre les rejets réguliers de la centrale et la proximité immédiate en cas d'accident, les enfants seraient aussi exposés aux restes des retombées d'un accident déjà survenu sur le site.

Jouer par terre, porter à sa bouche un jouet ou un goûter tombé au sol… autant de gestes anodins qui pourraient conduire les enfants de cette école à accroître le risque de développer une pathologie grave. Il est inacceptable que, pour des intérêts de court terme, le choix ait été pris d'exposer des enfants à une telle menace.



Le site de la centrale est situé sur le territoire de la commune de St-Laurent Nouan, sur le département du Loir-et-Cher en bordure de la rive gauche de la Loire. Il se trouve approximativement à mi-distance entre Orléans (à 32 km au nord-est) et Blois (à 24 km au sud-ouest). Le site comporte 2 réacteurs d'une puissance de 900 MW ainsi que deux anciens réacteurs graphite-gaz en cours de démantèlement.

Il existe déjà un groupement scolaire près de la centrale, réparti sur les communes de Lestiou et Avaray. Or, pour le remplacer, la construction d'une école a commencé sur la commune d'Avaray... dans le périmètre de la zone de dangers immédiats de la centrale, d'un rayon de deux kilomètres, fixée par l'ASN suite à la circulaire Borloo du 17 février 2010 !



Le chantier de l'école. Au bout de la rue, les réacteurs en activité ; derrière les arbres, les réacteurs arrêtés (Photo Nicole Combredet)

En septembre 2012, le Canard Enchaîné avait fait paraître un article intitulé "*Un projet d'école très atomique*".

Après avoir ajourné le projet et demandé un rapport d'étude complémentaire, le préfet du Loir-et-Cher a finalement autorisé la construction, à défaut d'un lieu d'implantation plus adéquat.

Téléchargez le rapport d'étude complémentaire

Rapport d'étude complémentaire - Ecole

Cette décision fait l'impasse sur les risques associés à une telle proximité. En effet, outre le fait d'être placés aux premières loges en cas d'accident nucléaire - accident qui, selon Pierre-Franck Chevet, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, ne peut être considéré comme improbable - les enfants seraient directement exposés aux rejets radioactifs de la centrale. Or plusieurs recherches démontrent un accroissement des cancers infantiles à proximité des installations nucléaires : selon une étude allemande, le risque de leucémie est doublé pour les enfants résidant à 5 km d'une centrale.

Suite à la délivrance du permis de construire de l'école le 15 février 2013, les associations locales ont fait paraître un communiqué de presse, dénonçant cette autorisation.

Téléchargez le communiqué de presse

Communiqué de presse

Par ailleurs, elles rappellent que la commune continue à délivrer des permis de construire dans la zone de dangers immédiats, et même sous les lignes THT qui partent de la centrale. Après la catastrophe d'AZF, on aurait pourtant pu penser que les élus locaux se poseraient des questions !

Le 14 mai 2014, alors que l'ouverture de l'école est prévue à la rentrée de septembre, le Canard Enchaîné revient sur l'affaire, expliquant pourquoi la préfecture a finalement validé le projet. Selon elle, il ne serait pas possible de modifier la carte scolaire ("trop cher"), ni d'envisager une construction hors du périmètre… et les parents auraient lancé une pétition contre le ramassage scolaire, refusant que leurs enfants soient envoyés dans les écoles des communes voisines. Et d'ajouter "*On a quand même refusé des projets farfelus, type prison ou maison de retraite*". "*Coller des gamins à l'ombre d'une centrale nucléaire, voilà qui n'a rient de farfelu…*" conclut ironiquement le Canard.

L'article du Canard Enchaîné



Une rentrée radieuse

LES veinards ! En septembre, les enfants des communes d'Avaray et de Lestiou (Loir-et-Cher) feront leur rentrée dans une école flambant neuve, à moins de 2 kilomètres des réacteurs de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux… Or la circulaire Borloo du 17 février 2010 impose autour de chaque centrale une *« zone de dangers immédiats »*, fixée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), où doit être évité tout *« développement de projet sensible »*. Pour Saint-Laurent-des-Eaux, cette zone est précisément de 2 kilomètres !

En 2011, l'ASN avait très logiquement émis un avis « réservé », tandis que le préfet de Loir-et-Cher avait sommé les élus de trouver une autre solution (« Le Canard », 12/9/12), ce à quoi s'était attelée une très officielle commission. Laquelle s'est longuement arraché les cheveux.

Construire l'école un poil plus loin ? *« Les propriétaires des terrains n'étaient pas vendeurs »*, raconte Maryse Moracchini, secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher. Les exproprier ? *« Un contentieux pouvait durer dix ans. »* Modifier la carte scolaire ? *« Trop cher. »* Envoyer les enfants dans les écoles des communes environnantes ? Les parents ont carrément fait une pétition contre le ramassage scolaire ! Face à la résistance locale, ASN et préfecture ont alors courageusement validé… le projet initial. *« C'est une exception »*, assure Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'ASN. Mais il reconnaît qu'entre *« le PLU (plan local d'urbanisme) et la densité de bâti »* près des centrales, que ce soit là ou ailleurs, il est difficile d'*« imposer »* ladite circulaire… *« On a quand même refusé des projets farfelus, type prison ou maison de retraite. »*

Coller des gamins à l'ombre d'une centrale nucléaire, voilà qui n'a rien de farfelu…

Professeur Canardeau

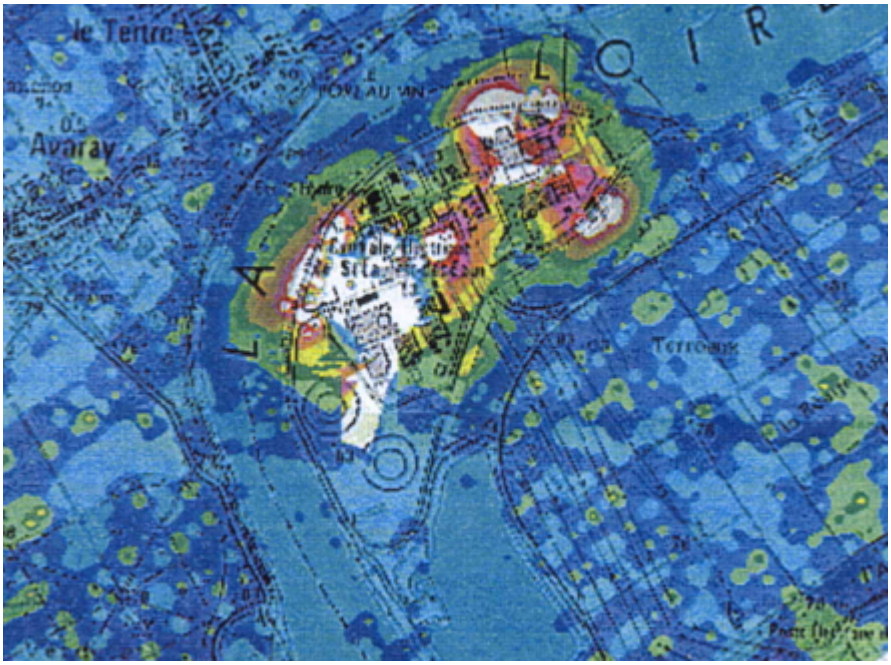
Cliquez sur l'article pour obtenir un agrandissement du document.

Cette décision, qui met les enfants aux premières loges des rejets "réguliers" de la centrale et des retombées d'un possible accident nucléaire majeur, les expose par ailleurs à une troisième menace : une contamination radioactive déjà existante !

En effet, c'est à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux qu'est survenu le plus grave accident qui se soit jamais produit sur le parc nucléaire français.
En mars 1980, plus de 20 kg de combustible nucléaire sont entrés en fusion et des gaz chargés de radioactivité ont été relâchés [1].
Par la suite, un laboratoire de recherche a même retrouvé du plutonium dans la Loire [2] !

Le Réseau "Sortir du nucléaire" rend publique, ci-dessous, une carte du Commissariat à l'Énergie Atomique qui montre que les retombées radioactives, toujours présentes dans les sols, n'épargnent pas les communes entourant la centrale !

Carte des retombées radioactives - 07/09/1999



Cliquez sur la carte pour obtenir un agrandissement du document.

Sur la commune d'Avaray, où se trouve la future école, on peut observer des concentrations en Césium 137 dépassant 1234 Becquerels par m², voire 2468 Becquerels par m² !

Le Césium fait partie des "produits de fission" qui ne sont relâchés que lors d'un accident nucléaire ou lors d'essais atomiques. Comme cela a été observé dans la région de Tchernobyl, l'accumulation du Césium 137 dans l'organisme va de pair avec une augmentation du taux de cancers et de pathologies cardiovasculaires, en particulier chez les enfants [3]. Après une trentaine d'années, cet élément n'a perdu que la moitié de sa radioactivité [4]. Il restera donc dangereux pendant des siècles.

Notons qu'il s'agit ici d'une cartographie aérienne, réalisée grâce à des mesures à distance effectuées par hélicoptère, une technique qui aboutit à sous-évaluer la contamination réelle (il est probable que des mesures de terrain indiqueraient des valeurs supérieures). Par ailleurs, cette carte ne fait pas état des autres - nombreux - éléments radioactifs qui ont pu être relâchés lors de l'accident : carbone 14, tritium, strontium 90, plutonium… Le Réseau "Sortir du nucléaire" en demande d'ailleurs la publication aux autorités.

Jouer par terre, porter à sa bouche un jouet ou un goûter tombé au sol… autant de gestes anodins pour des enfants, qui pourraient conduire, dans cette commune, à accroître le risque de développer une pathologie grave. Il est inacceptable que, pour des intérêts de court terme, le choix ait été pris d'exposer des enfants à une telle menace. Tant que la rentrée n'a pas eu lieu, mobilisons-nous pour empêcher cela !

Notes

[1] Quelques témoignages dans cet article du Point https://www.lepoint.fr/societe/le-jour-ou-la-france-a-frole-le-pire-22-03-2011-1316269_23.php

[2] Pour plus d'informations sur cet accident, lire l'ouvrage Les dossiers noirs du nucléaire français, de Dominique Leglu et Monique et Raymond Sené.

[3] Pour en savoir plus :

https://www.irsn.fr/FR/Larecherche/publications-documentation/aktis-lettre-dossiers-thematiques/envirhom/ingestion/Documents/smw-10226.pdf

[4] Vingt-cinq ans après la catastrophe de Tchernobyl, les sangliers autrichiens et allemands sont toujours contaminés par les retombées radioactives. L'espèce est particulièrement touchée par la persistance du césium 137 dans l'environnement :
-
https://www.maxisciences.com/tchernobyl/tchernobyl-les-sangliers-d-039-autriche-sont-toujours-contamines-par-les-rejets-radiocatifs_art13863.html
-
https://www.7sur7.be/7s7/fr/2625/SOS-Planete/article/detail/1140622/2010/08/03/De-plus-en-plus-de-sangliers-radioactifs-en-Allemagne.dhtml